



**EB-2006-0175**  
**EB-2006-0124**  
**EB-2006-0128**

## **AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE**

### **Abitibi-Consolidated Company of Canada – Requête de modification de permis ACH Limited Partnership – Requête de permis de producteur d'électricité ACH Limited Partnership - Requête de permis de détaillant d'électricité**

Abitibi-Consolidated Company of Canada et sa société affiliée, Orion Limited Partnership (maintenant connue sous le nom de ACH Limited Partnership), ont déposé des requêtes de permis le 2 juin 2006. Les décisions concernant ces requêtes seront rendues par le directeur général, Activités du marché, à qui ces pouvoirs ont été délégués aux termes de l'article 6 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi »).

#### **Abitibi-Consolidated Company of Canada**

Abitibi-Consolidated Company of Canada (ci-après, « Abitibi ») a déposé une requête de modification de l'Annexe 1 de son permis de producteur d'électricité, EG-2003-0204. La Commission a assigné à cette requête le numéro EB-2006-0175. La modification demandée a pour but de changer le statut d'Abitibi, actuellement propriétaire-exploitant de huit centrales hydroélectriques, pour qu'il devienne uniquement exploitant. Abitibi a demandé que son statut de propriétaire-exploitant de la Westcoast Power Holdings Cogen Plant demeure inchangé.

#### **ACH Limited Partnership**

Orion Limited Partnership (ci-après « Orion ») a déposé des requêtes en vue d'obtenir un permis de producteur d'électricité et un permis de détaillant d'électricité auprès de la Commission aux termes de l'article 60 de la Loi. La Commission a assigné à ces requêtes les numéros EB-2006-0124 et EB-2006-0128 respectivement. Le commandité pour Orion était enregistré sous le nom 4349440 Canada Inc.

Le 30 juin 2006, la Commission a délivré un Avis de requête par Orion en vue d'obtenir un permis de producteur d'électricité et un permis de détaillant d'électricité. Aucune réponse n'a été reçue. Depuis, Orion a informé la Commission que le nom de la société a été modifié pour se lire « ACH Limited Partnership » (ci-après, « ACH LP ») et que le nom du commandité « 4349440 Canada Inc. » a été modifié pour se lire « Abitibi-Consolidated Hydro Inc. ». Par conséquent, un nouvel Avis de requête est délivré pour chacune des requêtes.

Des copies de la requête sont disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission et les bureaux d'Abitibi aux adresses indiquées ci-dessous.

### **Comment participer à l'audience**

La Commission procédera par voie d'audience écrite à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale. Si vous avez des objections à ce que la Commission tienne une audience écrite dans ces affaires, vous devez fournir des arguments écrits précisant en quoi une audience orale est nécessaire. Les objections à une audience écrite doivent parvenir au secrétaire de la Commission ainsi qu'aux requérants dans les cinq (5) jours civils suivant la publication du présent avis ou la date à laquelle le présent avis vous a été signifié (le cas échéant).

Si vous désirez participer à l'audience écrite, vous devez faire parvenir vos observations établissant votre position concernant la ou les requêtes. Si vous présentez des observations portant sur une seule des requêtes, indiquez uniquement le numéro de dossier de cette requête dans vos observations. Si vous désirez que vos observations soient ajoutées au dossier de plus d'une des requêtes, veuillez indiquer tous les numéros de dossier concernés dans vos observations.

Vous devez faire parvenir trois exemplaires sur papier de vos observations et, si possible, une copie électronique au format Word ou au format PDF (permettant la recherche) au secrétaire de la Commission et un exemplaire au requérant aux adresses indiquées ci-dessous. Toutes les observations doivent parvenir à la Commission au plus tard 10 jours après la publication du présent avis ou la date à laquelle le présent avis vous a été signifié (le cas échéant). Si Abitibi ou ACH LP entend répondre aux observations écrites, elle doit déposer sa réponse auprès de la Commission et en faire parvenir un exemplaire à toutes les parties qui ont présenté des observations au plus tard 20 jours après la publication du présent avis.

Toutes les observations doivent citer un ou tous les numéros de dossier EB-2006-0175, EB-2006-0124, EB-2006-0128, et indiquer clairement le nom et l'adresse postale de l'expéditeur, ses numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que son adresse électronique. Toutes les communications doivent être adressées à l'intention du secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous et parvenir au plus tard à 16 h 45 aux dates prescrites.

**Vous désirez obtenir de plus amples renseignements?**

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la participation dans le site Web de la Commission à l'adresse suivante : [www.oeb.gov.on.ca](http://www.oeb.gov.on.ca) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.**

## Adresses

### **Commission de l'énergie de l'Ontario**

C.P. 2319  
2300, rue Yonge, 27<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de :  
M<sup>me</sup> Kirsten Walli  
Secrétaire  
Courriel : Boardsec@oeb.gov.on.ca  
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)  
Télé. : 416 440-7656

### **Requérants**

Abitibi-Consolidated Company of Canada  
1155, rue Metcalfe, bureau 800  
Montréal (Québec) H3B 5H2

À l'attention de :  
M<sup>me</sup> S. Leclaire  
Courriel : stephanie\_leclaire@abitibiconsolidated.com  
Tél. : 514 394-3642  
Tél. : 1 800 361-2888 (sans frais)  
Télé. : 514 394-3644

ACH Limited Partnership  
1155, rue Metcalfe, bureau 800  
Montréal (Québec) H3B 5H2

À l'attention de : M<sup>me</sup> S. Leclaire  
Courriel : stephanie\_leclaire@abitibiconsolidated.com  
Tél. : 514 394-3642  
Tél. : 1 800 361-2888 (sans frais)  
Télé. : 514 394-3644

### **Avocat des requérants**

Borden Ladner Gervais LLP  
40, rue King Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 3Y4

À l'attention de : J. Sidlofsky  
Courriel : jsidlofsky@blgcanada.com  
Tél. : 416 367-6277  
Télé. : 416 361-2751

Fait à Toronto le 2 novembre 2006.

## **COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original signé par*

Peter H. O'Dell  
Secrétaire adjoint